



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt Occitanie



Bulletin de Santé du Végétal

Suivi des Effets Non Intentionnels



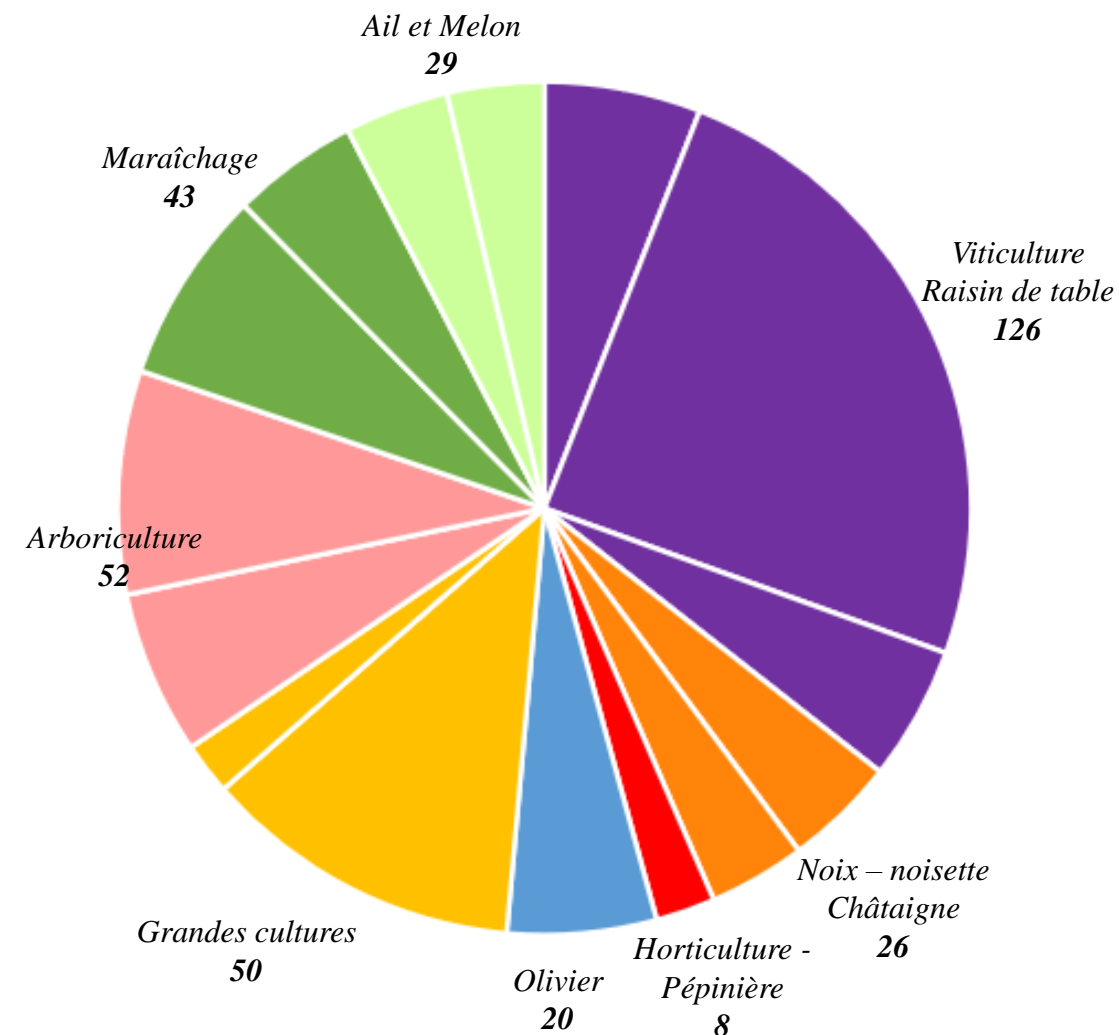
Bilan technique & financier 2022

Etat des réalisations BSV & ENI

- Les chiffres clés
- L'analyse des réalisations

➤ Bilan 2022 : état des réalisations - BSV

BSV publiés en 2022 : 356



46 conventions avec les partenaires SBT-BSV, 27 conventions TNT, 3 conventions SEMAE

20 éditions, 356 BSV publiés sous direction CRAO (370 BSV en 2021)

+ De nombreuses notes techniques

Ex : notes nationales sur les résistance des maladies de la vigne, xyllela, ambrosies, la protection des pollinisateurs ...

+ De nombreuses références aux nouveaux livrables (convention DRAAF 2019-2021)

→ BSV « hors série » sur les mesures prophylactiques & techniques alternatives (maraichage, vigne, melon, colza, ail, raisin)

→ Guide ail, brochure ambrosie, vidéo sur les isorisques CAP

➤ Bilan 2022 : état des réalisations - BSV

HS Maraîchage MP

Vidéo isorisques CAP



La prophylaxie et la mise en place de méthodes alternatives éprouvées constituent la base de la protection des cultures. L'objectif est de limiter le développement des populations d'organismes nuisibles ainsi que les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le combinaison de l'ensemble de ces mesures, dont l'action est le plus souvent indirecte, a également pour objectif d'améliorer et de raisonner le recours à des méthodes de lutte plus directes. En effet, celles-ci sont parfois nécessaires et justifiées d'un point de vue économique pour « sauver » la culture ou assurer une production correspondant aux exigences des circuits de commercialisation.

Dans cette fiche, nous présenterons les méthodes qui peuvent être mises en œuvre par les maraîchers de notre région dans notre contexte pédoclimatique.

Outre les observateurs associés à la rédaction du BSV, cette fiche est réalisée en s'appuyant sur les travaux des groupes DEPHY (Ferme et Expé) et 30.000, des résultats diffusés par le CTIFL, et de stations d'expérimentation.

PROPHYLAXIE ET METHODES ALTERNATIVES EN PRODUCTION DE CELERI BRANCHE

La prophylaxie et la mise en place de méthodes alternatives éprouvées constituent la base de la protection des cultures. L'objectif est de limiter le développement des populations d'organismes nuisibles ainsi que les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Le combinaison de l'ensemble de ces mesures, dont l'action est le plus souvent indirecte, a également pour objectif d'améliorer et de raisonner le recours à des méthodes de lutte plus directes. En effet, celles-ci sont parfois nécessaires et justifiées d'un point de vue économique pour « sauver » la culture ou assurer une production correspondant aux exigences des circuits de commercialisation.

Dans cette fiche, nous présenterons les méthodes qui peuvent être mises en œuvre par les maraîchers de notre région dans notre contexte pédoclimatique.

Outre les observateurs associés à la rédaction du BSV, cette fiche est réalisée en s'appuyant sur les travaux des groupes DEPHY (Ferme et Expé) et 30.000, des résultats diffusés par le CTIFL, et de stations d'expérimentation.

BIEN CHOISIR ET PREPARER SA PARCELLE

Quelles mesures mettre en œuvre ?	Pour limiter quels risques ?
Rotation Respecter une rotation d'au moins 5 ans	Septoriose
Entretenez le taux de matière organique de vos sols (MO>2%) pour une bonne implantation, un bon développement et un bon drainage et une bonne capacité de rétention en eau.	
Evitez les cultures de hauteurs voisines : pas de cultures hautes à proximité qui peuvent gêner le développement des cultures, le sens du vent dominant si possible, densités adaptées ...	Septoriose, Solérotinia
Effectuez une bonne exploration par les racines et un drainage si l'eau ne stagne en planches.	Solérotinia

LES VARIETES

Quelles mesures mettre en œuvre ?	Pour limiter quels risques ?
Résistances Les semenciers proposent des variétés résistantes (HR ou IR) : - Foa : <i>Fusarium oxysporum f. sp. Apii</i> (Fusariose vasculaire) - Sa : <i>Septoria apicola</i> (Septoriose du céleri)	Septoriose

BIEN PREPARER SON SOL

Le travail du sol doit permettre une bonne aération du sol, une circulation correcte de l'eau et une implantation profonde du système racinaire.

Les couverts végétaux, lorsqu'ils peuvent être implantés, ont un effet favorable sur plusieurs aspects, notamment la structure du sol.

BIEN CHOISIR ET PREPARER SA PARCELLE

Quelles mesures mettre en œuvre ?	Pour limiter quels risques ?
Rotation Une rotation de 3 voire 4 ans est conseillée.	
Surface suffisante Eviter autant que possible de faire 2, voire 3, plantations sur une même parcelle pour pouvoir mettre en place des couverts végétaux, ne pas être contraint d'implanter certaines zones à risque ...	
Intercultures Les couverts végétaux en interculture permettent d'améliorer la structure et la fertilité des sols, freinent le développement des adventices et réduisent les pathogènes du sol (ex : sorgho fourrager, mélange seigle / vesce, ...)	Pathogènes, nématodes, ...
Historique de la parcelle Identifier les parcelles sur lesquelles du solérotinia a déjà été observé (mélange seigle / vesce, ...) pour mettre en œuvre des mesures permettant de baisser l'inoculum et choisir, si possible, d'autres parcelles lors des périodes à risque élevé (automne notamment). Privilégier des parcelles sans problématique adventices majeures.	Solérotinia
Type de sol Eviter les parcelles hydromorphes et battantes, ainsi que les zones de parcelles humides et les bas-fonds. Entretenez le taux de matière organique de vos sols (MO>2%) pour une bonne implantation, un bon développement des plantes et une bonne capacité de rétention en eau.	Adventices séneçon ... Champignons du sol, mildiou, botrytis ...
Autres caractéristi- S'assurer d'un bon écoulement des eaux entre les planches de salade hors de la parcelle.	Mildiou, botrytis, basidiozooses

+ poireau, carotte, oignon



Céréales à paille : le dispositif isorisque surveille la pression des bioagresseurs

Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
 355 abonnés
 Sabonner
 1 Like
 Partager
 Enregistrer

<https://www.youtube.com/watch?v=wHRFqYRuPVs>



➤ Règles de gestion pour la consolidation du budget réalisé

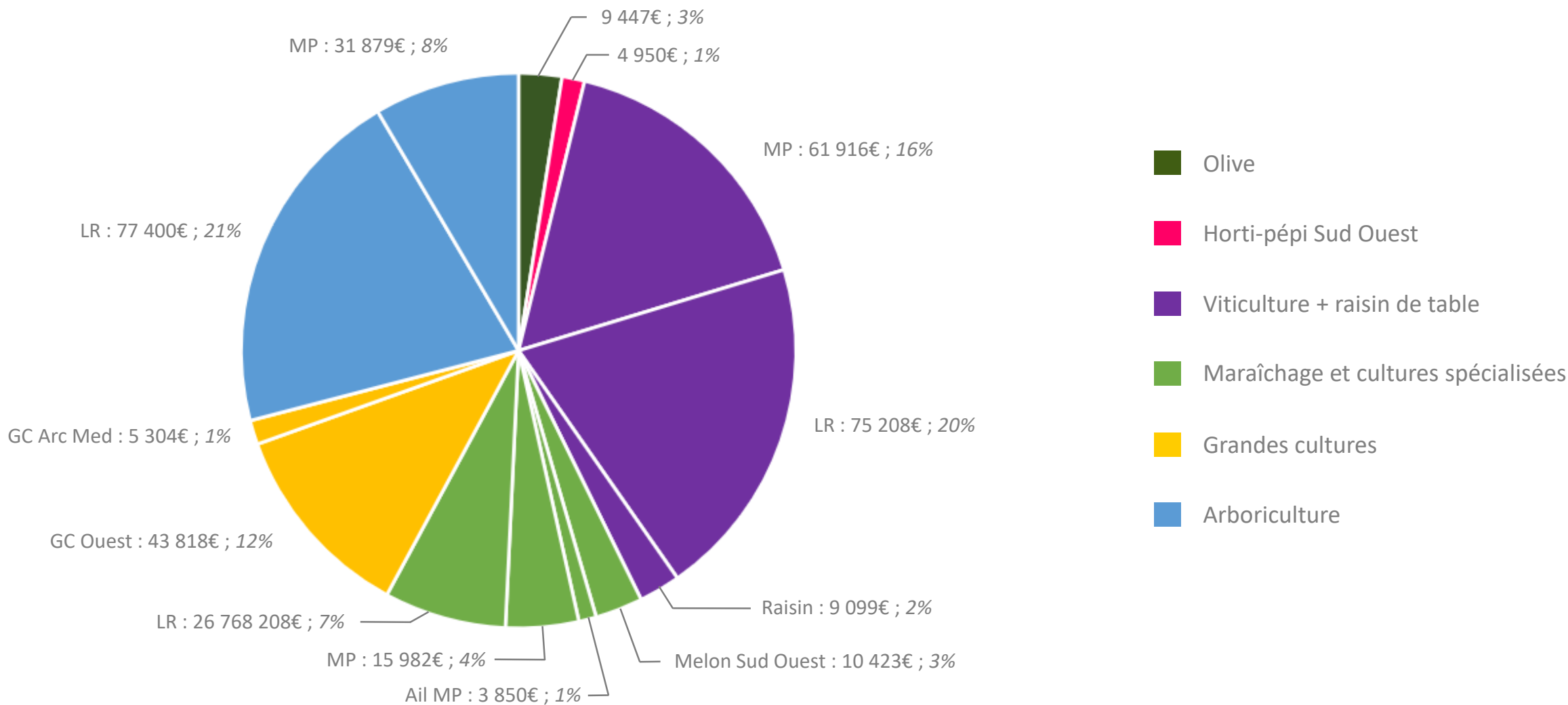
Règles de gestion en cas de **sur-réalisation** :

- Pas de plafonnements appliqués pour l'animation, la participation aux comités de validation, l'administration des BDD, le suivi biologique
- Comme l'an passé, plafonnement de l'observation à **125 %** des dépenses éligibles prévisionnelles : dans une logique de maîtrise des coûts + d'équité entre partenaires
- Pour limiter la charge administrative, avenant édité si dépassement > 500€ entre aide conventionnée/réalisée.

Programme conventionné 2022			Programme réalisé 2022			
Dépenses éligibles	Subv_OFB	% financement animat°	Dépenses justifiées	Dépenses éligibles	Subv OFB	% financement animat°
940 015 €	700 819 €	82,5 %	1 332 576 €	939 767 €	700 751€	86,36 %

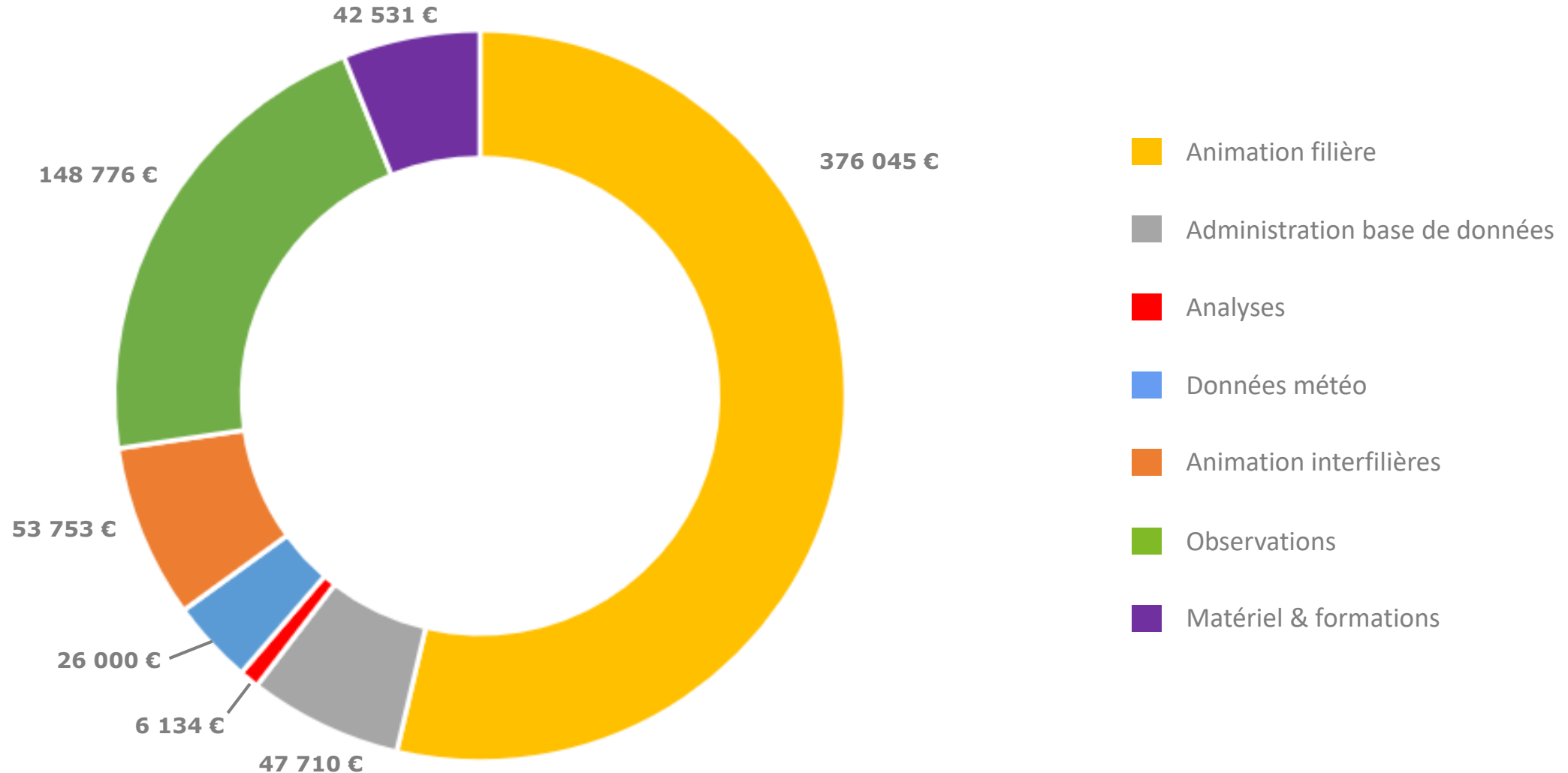
➤ Bilan 2022 : exécution budgétaire - BSV

Budget BSV 2022 : Répartition de la subvention par filière et édition



➤ Bilan 2022 : exécution budgétaire - BSV

Budget BSV 2022 : Répartition de la subvention par poste



➤ Bilan 2022 : état des réalisations – ENI

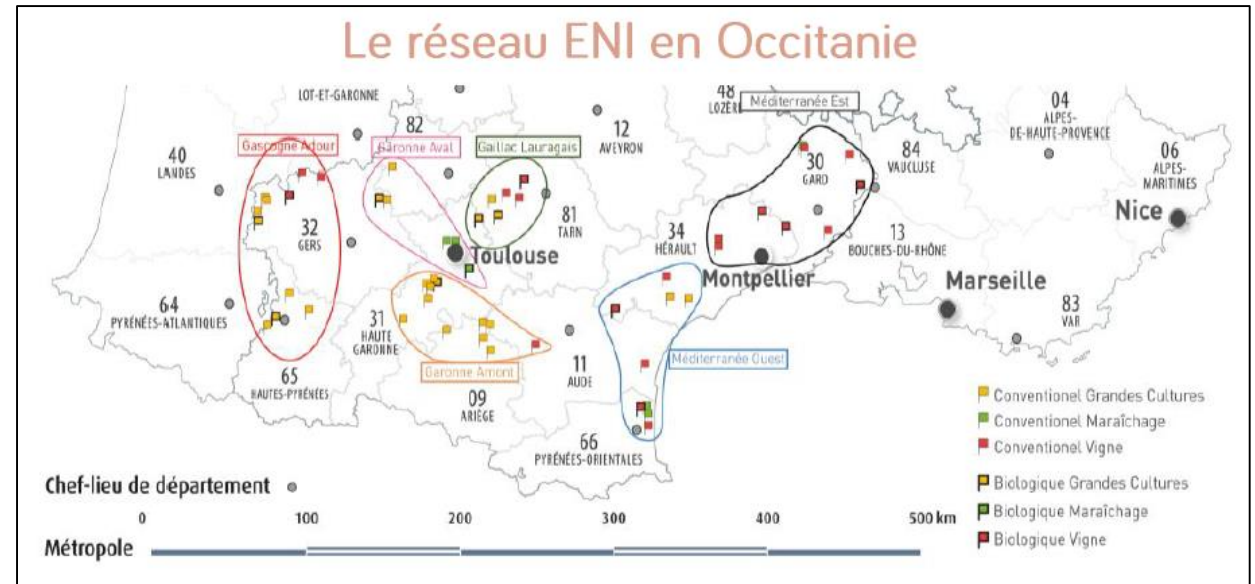
ENI Biovigilance

suivi des effets non intentionnels des pratiques agricoles sur la biodiversité

4 protocoles biodiversité :
*Vers de terre, coléoptères,
flore de bord de champs, oiseaux*

En 2022 : **50 parcelles** ont pu être suivies dans le réseau ENI Biovigilance

Occitanie : 54 parcelles :
→ 21 sur le territoire LR
→ 33 sur le territoire MP } 20% en AB



Céréale de printemps



Céréale d'hiver



Maraîchage



Vigne



Retrouvez la synthèse régionale ENI de 2018 sur le site de la **Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie**

<https://occitanie.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/synthese-regionale-des-effets-non-intentionnels-des-pratiques-agricoles-sur-la-biodiversite-en-occit/>

➤ Bilan 2022 : état des réalisations – ENI

Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie / 2022

BIODIVERSITÉ EN MILIEU AGRICOLE EN OCCITANIE

Résultats du programme ENI Biovigilance 2012-2021

Document réalisé par :

Action bénéficiaire du soutien de :

Avec l'appui méthodologique de :



19.05.2022
Publication des résultats 2012 - 2021

Quelles pratiques agricoles et aménagements impactent les coléoptères ?

Plus de 46 400 coléoptères ont été collectés dans le réseau ENI Occitanie depuis 10 ans. Les trois morphogroupes les plus fréquemment observés sont les **charançons** (20% des coléoptères collectés), les **staphylinides** (19%) et les **scarabées** (15%). Les deux premiers groupes réalisent principalement des passages en bordure de parcelles. Les scarabées sont surtout convoqués pour être des auxiliaires des cultures.

Le tableau ci-dessous résume les principaux facteurs influençant la présence de coléoptères autour d'une parcelle d'herbes (analyse statistique des données ENI Biovigilance Occitanie).

Impacts positifs	Impacts négatifs
<ul style="list-style-type: none"> Les paysages ouverts (openfield). Les fossés en bord de champs. 	<ul style="list-style-type: none"> L'intensité du drainage.

Cela ne signifie pas forcément plus de ravageurs potentiels autour de la parcelle. Par exemple, le pourcentage de coléoptères observés est en moyenne plus faible dans le bocage (17%) qu'en openfield (27%) au début des années 2000. Un seul passage peut entraîner la présence de nombreux groupes de coléoptères à proximité de la parcelle. En effet, le drainage impacte négativement les habitats de coléoptères, ainsi que les ressources alimentaires de nombreux espèces.

Abondance de coléoptères en fonction des paysages agricoles (données ENI Biovigilance Occitanie)

Le nombre de coléoptères collectés ainsi que la diversité ont augmenté dans les paysages ouverts et les passages en bord de champs. Les milieux ouverts favorisent certainement ces flux (B. Faullin, 1988).

Exemples de spécimens (chaque non respectant l'appartenance aux 14 morphogroupes définies : 1 scarabée, 2 staphylinides, 3 charançons, 4 coléoptères, 5 coléoptères, 7 scarabées, 8 scarabées, 9 scarabées, 10 scarabées, 11 scarabées, 12 scarabées, 13 scarabées, 14 scarabées appartenant aux divers groupes) (Mars 2022, photo: Christophe).

Les OISEAUX, plus diversifiés dans le bocage gascon

Dans les données ENI Occitanie, les parcelles situées dans le bocage gascon présentent une plus grande diversité d'espèces d'oiseaux. En effet, de nombreuses espèces spécialisées des milieux forestiers peuvent s'y maintenir, d'autant plus, en présence de prairies permanentes (Gauzès et al. 2022). C'est un espace hétérogène aux multiples aménités :

- Un lieu de nidification pour certaines espèces ;
- Une végétation dense idéale pour se protéger contre les prédateurs ;
- Une ressource abondante d'insectes et de végétaux.

Il est à noter qu'en openfield, certaines espèces d'oiseaux spécialisées des milieux agricoles ouverts, d'origine agricole, sont également présentes (buzard cendré, outarde pépère, oedicnème criard...).

En bocages mixtes, ce sont donc les espèces généralistes qui sont (merle noir, pigeon ramier...)

Statuts nationaux : programme STOC

Le STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) recense 170 espèces d'oiseaux à travers l'ensemble de la France depuis 1990. Ces espèces sont classées en 4 catégories (14 espèces), spécialistes des milieux (6 espèces), spécialistes des milieux forestiers (24 espèces des bâtis (12 espèces).

Le STOC illustre le déclin des populations de nombreux oiseaux agricoles, au profit d'espèces généralistes (mésange, merle noir, corneille noire...)

En savoir plus sur les oiseaux

Reconnaissez les chants des oiseaux avec l'application **Biodist**. Renseignez-vous sur les sites **Oiseaux.net** et **Nature.Moi.Pyrénées**.

Découvrez le guide des paysages favorables aux oiseaux, cartographié, ainsi que le guide des bonnes pratiques de l'élevage et de la basse campagne en Occitanie.

Retrouvez la répartition des espèces d'oiseaux en Occitanie sur **BiodioOccitanie**.

Rejoignez le réseau des agriculteurs s'engageant pour faire revenir les oiseaux sur leurs terres, sur le site **Des Terres et des Oiseaux**.

Trois facteurs influençant les vers de terre, d'après les données ENI d'Occitanie

La largeur de la bordure

Les champs avec des bordures de plus de 4m semblent présenter plus de vers de terre (données agrégées confirmées). Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les vers de terre ont une plus grande capacité de recolonisation de la parcelle en cas de perturbation.

Le travail du sol

Un travail du sol profond attire toutes les communautés de vers de terre, et particulièrement le groupe fonctionnel des ingénieurs, qui vivent sur toute la profondeur du sol. Il augmente leur visibilité face aux prédateurs, et diminue les ressources alimentaires. **Le travail du sol** apporte plus d'information.

La couverture du sol

Les vers de terre sont moins abondants lorsque le sol est laissé à nu en hiver, et ce en comparaison à tout autre type de couvert (herbe, couvert végétal, culture).

Une répartition de vers de terre pratique

Les vers de terre sont plus abondants dans les parcelles où il y a plus de travail du sol.

Un travail du sol plus profond en maraichage

Dans le réseau ENI Occitanie, 76 % des parcelles maraichères ont été labourées avec un travail du sol supérieur à 15 cm, contre 47% des parcelles en grandes cultures de printemps (type blé), 39% des parcelles en grandes cultures d'été (type maïs) et 27% des parcelles en grandes cultures dans les parcelles maraichères de vers de terre sont plus marquées pour le groupe fonctionnel des ingénieurs.

Les ingénieurs sont quant à eux très faibles dans toutes les cultures, car ils vivent uniquement en surface, et sont très impactés par le travail du sol, qui se fait souvent au printemps. Les ingénieurs, vivants en profondeur, sont les moins impactés par le travail du sol.

Des sols souvent nus en viticulture et maraichage

Les sols nus sont synonymes de faibles ressources alimentaires pour les vers de terre. Dans le réseau ENI Occitanie, 61% des parcelles en agriculture, et 66% ENI maraichères, présentent un sol nu à la fin de l'été. Elles couvrent 27% des parcelles en grandes cultures, et 31% des parcelles en grandes cultures en vignes. Ceci explique pourquoi les ingénieurs sont plus abondants dans les parcelles en grandes cultures. En effet, les ingénieurs sont des espèces qui vivent en surface et sont donc les plus touchés par l'absence de couvert.

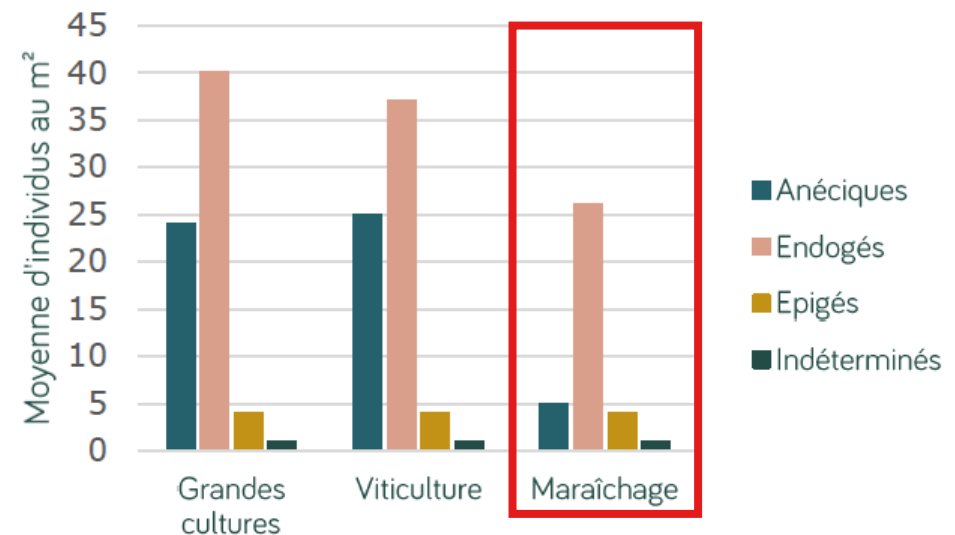
➤ Bilan 2022 : état des réalisations – ENI



Résultats – vers de terre

- + de VDT si largeur de la bordure du champ >4m (! *Tendance*)
- + de VDT si couverture du sol (quelle qu'elle soit)
- Impact négatif du travail du sol profond, et ce sur tous les groupes fonctionnels et tous ITK confondus,

Densités de vers de terre par groupe fonctionnel selon le type de production (données ENI Occitanie)



➤ Bilan 2022 : exécution budgétaire - ENI

➔ ENI - Biovigilance

Désignation des partenaires	Programme conventionné 2022		Programme réalisé 2022		
	Dépenses éligibles prévisionnelles	Subventions OFB prévisionnelles	Dépenses éligibles réalisées	Subventions OFB réalisées	Montant de l'avenant
ADASEA Gers	16 000 €	12 100 €	10 711 €	8 033 €	-
ENI - VOLET BIODIVERSITE	16 000 €	12 100 €	10 711 €	8 033 €	-
CA Gard	7 200 €	5 400 €	7 502 €	5 400 €	-
ENI - VOLET BIODIVERSITE	7 200 €	5 400 €	7 502 €	5 400 €	-
CA Hérault	7 200 €	5 400 €	4 003 €	3 043 €	-
ENI - VOLET BIODIVERSITE	7 200 €	5 400 €	4 003 €	3 043 €	-
CA Régionale Occitanie	40 501 €	36 250 €	35 040 €	32 208 €	-
ENI - VOLET BIODIVERSITE	40 501 €	36 250 €	35 040 €	32 208 €	-
CA Tarn	7 600 €	5 700 €	5 923 €	4 442 €	-
ENI - VOLET BIODIVERSITE	7 600 €	5 700 €	5 923 €	4 442 €	-
CENTREX	8 000 €	6 000 €	8 805 €	6 000 €	-
ENI - VOLET BIODIVERSITE	8 000 €	6 000 €	8 805 €	6 000 €	-
FREDON Occitanie	8 800 €	6 600 €	7 914 €	5 936 €	-
ENI - VOLET BIODIVERSITE	8 800 €	6 600 €	7 914 €	5 936 €	-
INRAE	25 500 €	7 100 €	22 164 €	5 691 €	-
ENI - VOLET BIODIVERSITE	25 500 €	7 100 €	22 164 €	5 691 €	-
DIVERS Biodiversité non attribué	0 €	400 €	0 €	0 €	-
TOTAL ENI BIODIVERSITE	120 801 €	84 950 €	102 062 €	70 752 €	0 €

BIOVIGILANCE	
Tx_dépenses	100 %
Tx_animation	75 %
Total BIOVIGILANCE	70 752 €

▲ Bilan 2022 : état des réalisations – ENI

ENI Résistance

suivi des résistances des bio-agresseurs
aux PPP

42 prélèvements attendus

5 prélèvements réalisés :

- 2 tavelure pommier
 - 3 mildiou vigne
- + analyses complémentaires sur
insectes du colza

Communication tardive des couples bioagresseurs/matière active, délai très long pour les résultats, protocoles et prélèvements non appropriés aux besoins des structures observatrices ...

➤ Bilan 2022 : exécution budgétaire - ENI

➔ ENI - Résistance

Désignation des partenaires	Programme conventionné 2022		Programme réalisé 2022		
	Dépenses éligibles prévisionnelles	Subventions OFB prévisionnelles	Dépenses éligibles réalisées	Subventions OFB réalisées	Montant de l'avenant
CA Lot	200 €	140 €	0 €	0 €	-
ENI - VOLET RESISTANCE	200 €	140 €	0 €	0 €	-
CA Régionale Occitanie	5 240 €	4 640 €	2 419 €	2 250 €	-
ENI - VOLET RESISTANCE	5 240 €	4 640 €	2 419 €	2 250 €	-
CA Tarn-et-Garonne	400 €	280 €	0 €	0 €	-
ENI - VOLET RESISTANCE	400 €	280 €	0 €	0 €	-
IFV	400 €	280 €	400 €	280 €	-
ENI - VOLET RESISTANCE	400 €	280 €	400 €	280 €	-
Terres Inovia	1 802	1 802 €	1 802 €	1 802 €	-
ENI - VOLET RESISTANCE	1 802 €	1 802 €	1 802 €	1 802 €	-
Divers Résistance non attribué	19 525 €	13 974 €	0 €	0 €	-
TOTAL ENI RESISTANCE	27 567 €	21 116 €	4 621 €	4 332 €	0 €

RESISTANCE	
Tx_dépenses	100 %
Tx_animation	70 %
Total RESISTANCE	4 3332 €

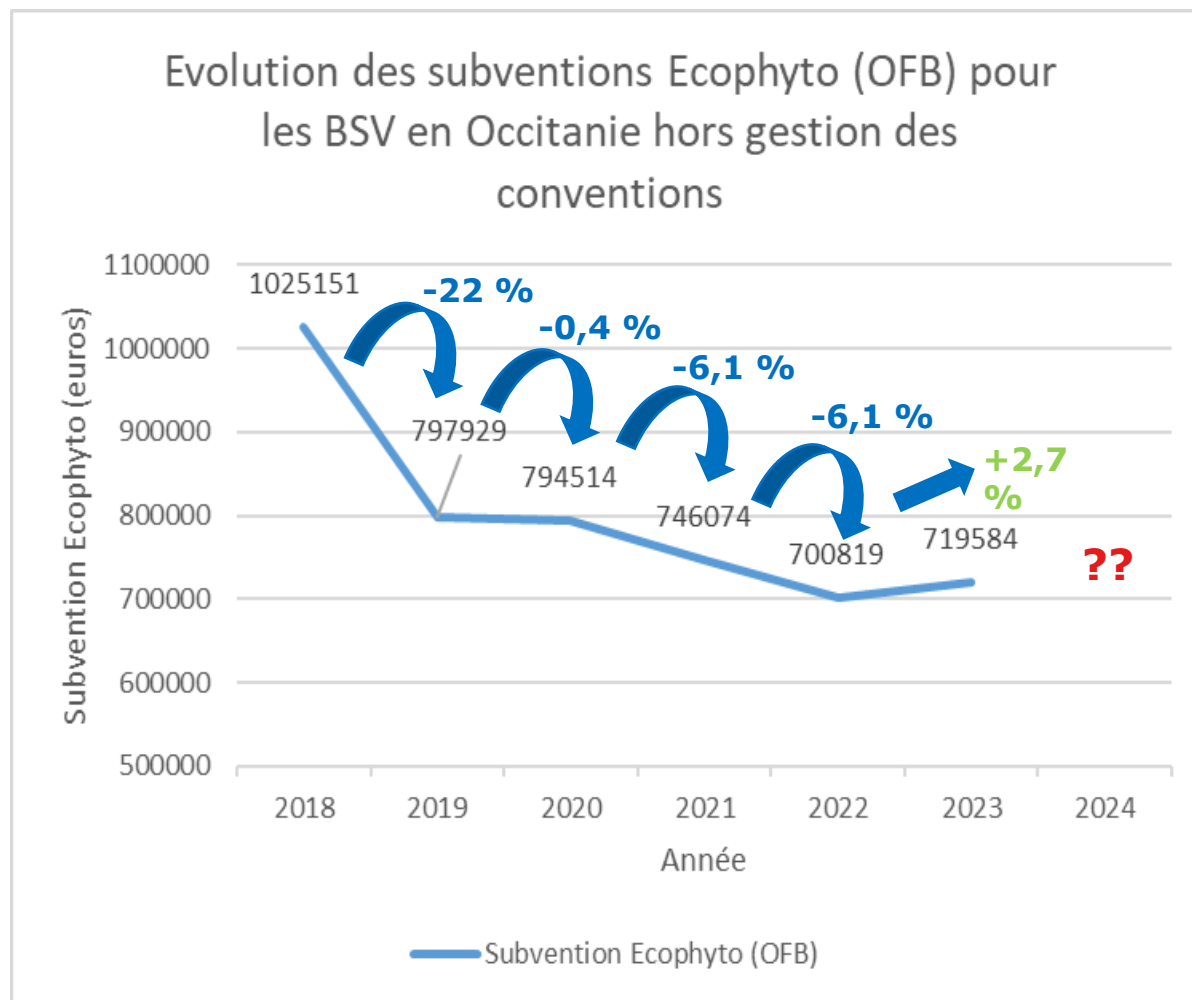
➔ Un total de **0** avenant



Campagne BSV 2023

- Budget prévisionnel et principes de réalisation

Budget Prévisionnel BSV 2023



Subv_OFB_2023 = **719 584 €**

(75% des dépenses éligibles)

+ 16 770 euros de forfait pour la gestion des conventions

→ Augmentation de **2,7%** par rapport à 2022

Enveloppe nationale :

- 6.5 M € en 2022
- 6.5 M € en 2023

→ Dont 300 k utilisés pour l'harmonisation du système d'information (SI)

Application d'une nouvelle clé nationale budgétaire :

- 3 socles :
 - Socle historique (70%)
 - Liste nationale des cultures à enjeu Ecophyto (20%)
 - Enjeux phytos locaux (10%)
- + Stabilisateurs budgétaires :
[-10% ; +8%]

Principes pour le dispositif en 2023

Conserver un dispositif technique identique à 2022

- Même nombre de filières et de BSV
- Même nombre de bio-agresseurs suivis

Entretiens DRAAF – CRAO – AF

Dans le but d'évaluer les besoins d'adaptations des BSV à l'instruction technique (prise en compte des principes du BSV 2.0) et préparer le contrôle de second niveau à venir

Travaux sur les données météo

Evaluation de l'opportunité d'utiliser des données Weenat (partenariat CDAF / Weenat) dans la modélisation : Travaux en cours en viticulture avec IFV et en arboriculture avec le CTIFL

Budget prévisionnel 2023 - validé

		Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023	Evolution en %	Explications
Taux d'animation (% obs = 50 % ; % dépenses = 100 %)		82.5 %	83 %		(Affectation des 3 870 € restants)
Subve ntions Ecoph yto pour le BSV Occita nie	Données météo	26 000 €	26 099 €		
	Matériel	36 900 €	42 644 €		+ 5 744 € en matériel/analyses pour frais ponctuels
	Suivi biologique	11 385 €	11 454 €		
	Observations	158 854 €	163 973 €		+ 4 071 € sur LR pour compenser les baisses budgétaires répétées
	Administration BDD	45 280 €	45 474 €		
	Animation filières	371 250 €	378 480 €		+15 j prévus pour l'IFV afin de travail sur une nouvelle source de données météo pour la modélisation vigne
	Animation interfilières	51 150 €	51 460 €		
TOTAL		700 819 €	719 584 €	2.7%	

Budget prévisionnel validé par le CROPSAV – conventions envoyées aux partenaires



Campagne ENI 2023

- Budget prévisionnel

Maquette du budget prévisionnel ENI 2023

Subvention ENI 2023 = 106 525 (106 066 en 2022)

Proposition de reconduction de la maquette ENI à l'identique par rapport à 2022 :

Calcul de l'enveloppe sur des bases forfaitaires :

✓ Résistance =
440,25 € * 48 échantillons

Activités	2023		
	prévisionnel		
	Nbre de jours prévi (j)_2023	Montant de dépenses éligibles_2023	Subvention prévi OFB 2023
Observations	236	88 058 €	70 318 €
Animation du dispositif	40	16 000 €	12 000 €
TOTAL ENI BIODIVERSITE 2023		104 058 €	82 318 €
TOTAL ENI RESISTANCES 2023		37 975 €	24 207 €
TOTAL GENERAL ENI 2023		142 033 €	106 525 €



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT**

Point sur l'évolution du dispositif SBT





Rappel des principes du BSV2.0

Le principe général éditorial du BSV 2.0 : promouvoir systématiquement et sans ambiguïté la **protection intégrée des cultures** et l'**agroécologie** avec une dimension et des contributions significatives sur les sujets « biodiversité »

→ Un BSV2.0 qui ne respecterait pas ces principes n'aura plus vocation à recevoir de crédits Ecophyto

→ Les DRAAF assureront **dès 2023** un contrôle de 2nd niveau pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des principes du BSV2.0 (d'après la DGAL : « *maquette, agroécologie, lectorat, biodiversité, bilans etc.* »)

Deux nouvelles instructions techniques

-DGAL/SDSPV/2023-69 du 30/01/2023 :

Mise en œuvre en 2023 des réseaux nationaux d'épidémiosurveillance conduisant au Bulletin de santé du végétal réorienté (BSV2.0) et du réseau de Biovigilance (ENI), financés par le plan Ecophyto2+.

-DGAL/SAS/2023-86 du 31/01/2023 :

Mise en œuvre du contrôle technique de second niveau du Bulletin de santé du végétal réorienté (BSV2.0)

financement du BSV 2.0

Evolution de la clé budgétaire

- Subordination d'une partie de l'enveloppe régionale aux suivis des cultures les plus prioritaires (**tableau de priorisation**)
- Maintien d'une large part des crédits au suivi des cultures moins dépendantes individuellement aux produits phytosanitaires, mais représentant collectivement une part significative des spécialités commerciales utilisées dans la région ;
- Financement de culture identifiées à « enjeux phyto locaux » pour lesquelles le BSV est le seul outil de surveillance et de limitation de l'usage de PPP (**ail par exemple**)

financement du BSV 2.0

Evolution de la clé budgétaire

- Clé de répartition budgétaire composite et asymétrique
- Maintenu à l'identique pour 3 ans à compter de 2023
- Mise en place d'un système limitant les variations budgétaires entre -10% et +8%

Socle 3 de la matrice

Nécessité ou non de suivre des Organisme réglementés dans notre région

Trois principes intangibles guident le socle 3 :

- 1) Les suivis seront réalisés selon la base exclusive du volontariat d'une filière de la région de s'engager dans cette voie et de demander des crédits correspondants,
- 2) Les suivis à réaliser sont des **observations** (et non des inspections) et n'ont donc aucune relation, ni influence directe et quantitative avec le dispositif SORE (inspection officielle) effectué par le SRAL et, par délégation, par l'OVS dans certains cas,
- 3) Les budgets sont annuellement alloués aux DRAAF sous réserve de disponibilité du BOP206.

Le contrôle de 2nd niveau des BSV

→ Points de vigilance

Le contrôle de second niveau s'intéresse en particulier :

A l'analyse fiable et objective des risques phytosanitaires,

Au développement de l'agroécologie et à la mise en œuvre de la lutte intégrée de façon opérationnelle sur le terrain,

A la valorisation du concept One Health (*santé animale + santé humaine + santé environnement = une seule santé*)

A la considération des organismes nuisibles réglementés et/ou émergents

Le contrôle de 2nd niveau des BSV

→ Organisation

1. Chaque année, le Bureau de la Santé des Végétaux (DGAL) choisira la filière à auditer au sein de chaque région.
2. Le contrôle de second niveau du BSV2.0 doit porter sur une sélection de BSV (par exemple, 5 numéros à des périodes différentes de l'année) au sein de la filière végétale retenue (ex : grandes cultures) ou d'une culture ou d'un groupe de cultures au sein d'une édition (ex : céréales à paille).
3. La supervision se fait soit par un agent superviseur de la région considérée soit en supervision croisée avec une autre région.
4. La DGAL se sert de ce rapport pour calculer les subventions allouées à chaque région

L'unité Ecophyto du SRAL a déjà commencé les audits des BSV régionaux pour vérifier la conformité des BSV et ne pas être pris au dépourvu lors du lancement effectif du contrôle de second niveau.

Le contrôle de 2nd niveau des BSV

→ Grille de contrôle de second niveau

ANNEXE 1 / CONTRÔLE DE SECOND NIVEAU DU BSV2.0	NON APPLICABLE EN 2023
---	-------------------------------

GRILLE INDICATIVE (ajustements éventuels courant 2023 ou 2024)

base de calcul de la réfaction par croix :

ROUGE

pour un BSV donné de l'échantillon contrôlé : Ex / BSV blé "avril 2023" ou BSV céréales à paille "avril 2023"	chaque écart majeur ("zone rouge") pénalise le réseau régional à hauteur de :	0.05% du budget régional total (1% en cas de manque de BSV Bilan)
pour l'échantillon complet contrôlé = somme de tous les BSV contrôlés en année n	quel que soit le nombre de croix "rouge", la réfaction ne peut être supérieure à :	3% du budget régional total

en cas de persistance de plus de 50% des croix rouges en année n+1 par rapport à l'année n ; le sral propose au préfet une retenue budgétaire globale pouvant aller jusqu'à 10% du budget total régional

orange

le principe est que ces écarts majeurs (oranges) :

- = en cas d'écart majeur sans réfaction budgétaire (zone "orange") :
- * repassent tous en écarts mineurs en année n+1
- * ou bien que la conformité soit rétablie (zone verte)

en cas de persistance de plus de 50% d'écarts majeurs pour l'ensemble du

Les réfaction "rouges" et "oranges" se cumulent donc à hauteur de	5%	du budget régional total (ou jusqu'à 12% maximum en cas de double persistance de manquements en zones rouge et orange)
---	----	--



bonus :

Les éventuelles réfections seront redistribuées aux régions les plus vertueuses (somme nulle)



Grille de contrôle de second niveau

écarts majeurs pouvant entraîner des réfections budgétaires

Absence de BSV bilan, bien que des BSV soient édités durant l'année
Qualification de l'animateur filière insuffisante et/ou faible activité
Non-respect de la charte de l'observation biologique
Aucune information publiée sur les organismes nuisibles réglementés
Absence de relais des notes nationales (si elles existent pour ce BSV)
Non-diffusion des notes nationales Biodiversité
Encadré Abeilles non publié en période de floraison sur culture mellifère ou nectarifère
Préconisation de traitement chimique conventionnel
Publicité pour un prestataire en traitement phytosanitaire
Absence de communication sur les bioagresseurs émergents
Information réglementaire obligatoire non relayée
Absence d'utilisation du logo: Des produits de biocontrôle 
Absence de l'utilisation du logo résistance 

Merci pour votre attention